

Plan Régional Santé Environnement 3 – Nouvelle-Aquitaine 2017-2021

Séance plénière des 22 et 23 juin 2017

Le CESER considère que les modalités d'élaboration et de concertation de ce plan ont permis une meilleure définition des mesures et une clarification des objectifs, comparativement aux deux plans précédents. Cependant, même s'il souscrit globalement aux actions envisagées, le CESER regrette un décalage majeur entre les propositions émises et la gravité des problèmes sanitaires identifiés pourtant depuis plusieurs années. Les mesures prises restent insuffisantes et en ce sens le CESER estime qu'il est du devoir des responsables politiques de prendre leurs responsabilités face à la puissance de certains groupes d'intérêts économiques, afin de préserver l'intérêt général. Par ailleurs, dans le but de renforcer la portée de l'action publique en matière de santé environnementale, le CESER propose une phase de 3 ans d'expérimentation préalable de l'ensemble des mesures, sur des territoires volontaires test.

Enfin, la commission Environnement a reçu en commission des personnes représentant les services qui ont présenté les différents rapports soumis à l'avis du CESER. Cette expérience ayant été jugée bénéfique pour les travaux des conseillers, le CESER demande à ce que cette démarche puisse être pérennisée.

Un mode de concertation convaincant pour un plan régional simplifié.

Le CESER salue le travail conjoint qui a été réalisé entre la Région, la DREAL¹ et l'Agence Régionale de Santé, mais également des représentants de la société civile, pour élaborer le troisième Plan Régional Santé-Environnement (PRSE). De même, le CESER apprécie la simplification de la méthodologie d'élaboration par rapport aux deux plans précédents.

Un décalage majeur entre la gravité des problèmes sanitaires identifiés depuis plusieurs années, et les mesures proposées.

Le CESER tient particulièrement à souligner l'importance d'une meilleure intégration des déterminants environnementaux de la santé dans les politiques publiques et apprécie la prise en compte des inégalités environnementales existantes.

En effet, la réalité du terrain est préoccupante. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, près du quart (24 %) de la charge mondiale de morbidité et 23 % des décès seraient dus à des facteurs environnementaux, qu'il s'agisse de facteurs physiques, chimiques ou biologiques.

De plus, d'après une expertise collective de l'Inserm², dont le rapport a été publié en juin 2013, « les données de la littérature scientifique internationale publiées au cours des 30 dernières années et analysées par ces experts, [montrent qu'] il semble exister une association positive entre exposition professionnelle à des pesticides et certaines pathologies chez l'adulte [...]. Par ailleurs, les expositions aux pesticides intervenant au cours de la période prénatale et périnatale ainsi que la petite enfance semblent être particulièrement à risque pour le développement de l'enfant. »

¹ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

² Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

Si le CESER souscrit globalement aux orientations stratégiques affichées, il estime que les problématiques liées aux molécules médicamenteuses méritent un intérêt tout aussi important et qu'il est nécessaire d'élargir les recherches sur les effets « cocktail » d'accumulation de l'ensemble des substances chimiques dans l'organisme et sur les risques associés d'hypersensibilité chimique multiple (ou MCS SHCM³).

De façon générale, le CESER constate avec regret un décalage important entre les actions proposées et la gravité des problèmes pourtant déjà identifiés depuis de nombreuses années en termes de maladie et de mortalité notamment infantile. Des études supplémentaires ne feraient que confirmer ce qui est déjà connu et ce pour quoi aucune mesure d'envergure n'a encore été mise en œuvre.

Une nécessaire prise de décisions politiques face à la puissance de certains groupes d'intérêts économiques.

Même si le champ d'actions de la Région demeure limité par rapport aux moyens dont disposent l'État et l'Union Européenne, et compte-tenu des dangers qui pèsent sur la santé et notamment sur celle de nos enfants, le CESER estime qu'il est du devoir de nos responsables politiques de s'interroger rapidement sur leur responsabilité face à la puissance de certains groupes d'intérêts économiques.

Comme cela s'est déjà vu par le passé, notamment avec l'amiante, la révélation d'un scandale sanitaire nécessite des prises de décisions politiques qui doivent alors s'accompagner d'une réflexion sur les futures éventuelles reconversions des salariés mais également sur les possibles évolutions des différents facteurs de production.

Une préconisation : expérimenter préalablement l'ensemble des mesures portées par la Région sur des territoires volontaires test.

Le CESER retient avec attention l'approche territoriale et non uniquement thématique qui permet une articulation pertinente avec les différents plans et schémas existants ou à venir, comme le SRADDET⁴.

Le CESER aimerait néanmoins que la Région aille plus loin dans cette démarche afin de générer un impact fort et probant qui alimentera une communication et une campagne de sensibilisation plus efficaces. À cet effet, il propose que l'ensemble des mesures du PRSE, soient conjointement expérimentées sur des territoires volontaires test sur une période de 3 ans. De cette manière, les moyens déployés seront concentrés et permettront une mise en œuvre globale efficiente qui, accompagnée d'un dispositif d'évaluation à terme, pourra engendrer un changement de pratiques et être ainsi étendue ou non à l'ensemble du territoire régional.

Enfin, la commission « Environnement » a pu bénéficier de la présence de Mme Chassaing et de Mme Doucet pour apporter un éclairage respectivement sur le rapport relatif à la politique régionale pour la participation citoyenne et sur le PRSE. Le CESER souhaite que cette démarche soit pérennisée car elle permet de gagner du temps et d'appréhender de manière plus complète les délibérations. Les travaux de commission s'en trouvent enrichis et les avis plus pertinents.

Proposition de la commission 4 « Environnement »
Président : Dominique CHEVILLON ; Rapporteur : Bernard GOUPY

Avec la contribution de la commission 7 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Président : Manuel DIAS VAZ ; Rapporteur : Éliane FOSSÉ

Vote sur l'avis du CESER
« Plan Régional Santé Environnement 3 – Nouvelle-Aquitaine 2017-2021 »

178 votants
Adopté à l'unanimité

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

³ SHCM : Syndrome d'Hypersensibilité Chimique Multiple ; MCS : Multiple Chemical Sensitivity

⁴ Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires